



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD AMBROISE CROIZAT**

Arrêté de Police N°73/2023 (ST) du 19 octobre 2023

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société ENSIOS,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
remplacement d'un cadre + plaque d'une chambre Orange située en
chaussée face au N° 534 du Boulevard Ambroise Croizat à Guesnain.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *Des travaux remplacement d'un cadre + plaque d'une chambre Orange
située au droit du N°534 Boulevard Ambroise Croizat à Guesnain
seront réalisés entre le lundi 06 novembre et le lundi 27 novembre
2023 pour le compte d'Orange.*
- ARTICLE 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.*
- ARTICLE 3** *Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux
est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur
la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A le temps des travaux. Les
véhicules de la société de transports de l'arrondissement de
Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.*
- ARTICLE 4** *La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*
- ARTICLE 5** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- ARTICLE 6** *La société ENSIO exécutera les travaux et se chargera de la mise en
place de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 7** *La société ENSIO domiciliée Parc de la Chênaie rue Charles Darwin
62320 Rouvroy
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 19 octobre 2023

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

